



## Règlement du jeu-concours Vignes Vins Randos

### Organisation

**Vignes Vins Randos**, en partenariat avec l'association **Anjou tourisme** (Agence Départementale du Tourisme de l'Anjou) ci-après désignée sous le nom de « L'organisatrice », dont le siège est situé 73 rue St-Aubin, BP 32147 - 49021 Angers, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 11 au 23 août 2017.

Anjou tourisme propose de faire gagner des places pour la 14<sup>ème</sup> édition de Vignes Vins Randos.

### Participants

Cette participation est gratuite, sans obligation d'achat et est ouverte aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-TOM, ou tout autre pays.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel d'Anjou tourisme, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de la campagne de promotion.

### Modalités de participation

Pour gagner votre lot, il suffit d'indiquer les coordonnées dans les champs prévus à cet effet, sur la page dédiée sur le site web [anjou-tourisme.com](http://anjou-tourisme.com) et de cliquer sur l'onglet « Je participe ! ».

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

### Gain

La dotation pour les gagnants mise en jeu est la suivante :  
10 places pour l'un des parcours de Vignes Vins Randos, ayant lieu en Anjou (**5 x 2 places**), ayant lieu les 2 et 3 septembre 2017.

5 gagnants seront donc tirés au sort.

### Désignation du gagnant

A la fin du jeu-concours, un tirage au sort sera réalisé.

### Annonce du gagnant

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours.

### Remise du lot

Anjou tourisme prendra contact avec les organisateurs de Vignes Vins Randos, qui enverra les gains par courrier postal, ou les mettra à disposition des gagnants sur place.

En cas de non-retour du gagnant, le lot restera à disposition du participant durant sa date de validité (voir encart « Organisation »).

Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.